

Séance publique du 1 mars 2006

Délibération n° 2006-3229

commission principale : développement économique

objet : **Démarche [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] - Subvention au centre d'information des femmes et des familles pour son programme d'actions 2006 - Signature d'une convention annuelle**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 février 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte général

Le renouvellement du tissu économique local, comme l'affirmation du dynamisme économique de l'agglomération, sont liés à la création d'un véritable pôle d'excellence en matière d'entrepreneuriat. Il s'agit, à la fois d'augmenter le nombre de créations et de reprises d'entreprises sur l'agglomération lyonnaise, mais également de favoriser le développement et la pérennité de ces entreprises.

Pour cela, la Communauté urbaine, en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de Grand Lyon, l'esprit d'entreprise développe depuis plusieurs années, une politique globale en faveur de la création et de la reprise d'entreprises : [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] (L_VE). La Communauté urbaine intervient en tant que coordinateur, promoteur et financeur du dispositif.

Cela permet aujourd'hui de fournir une offre complète quelles que soient la maturité et la typologie de projet qui se décline selon trois axes principaux :

- une organisation territoriale de l'accueil et de l'accompagnement qui se concrétise aujourd'hui par la présence à chaque conférence des maires de portes d'entrée [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat],
- l'organisation d'une chaîne de l'accompagnement performant pour les porteurs de projet depuis l'amont, l'idée d'entreprendre, jusqu'à l'aval, le développement de la jeune entreprise-,
- une réponse de qualité aux besoins de tous les porteurs de projets : depuis la micro-entreprise jusqu'à la jeune entreprise innovante. Cela passe par l'existence d'une offre immobilière dédiée mais aussi par des actions spécifiques en matière de financement des projets et en faveur des cédants et repreneurs d'entreprise.

Les chiffres en matière de création d'entreprise démontrent la pertinence de cette offre. En effet, la communauté urbaine de Lyon compte 9 304 créations en 2004 dont 7 304 créations pures et 1 628 reprises. Cela représente une croissance de 13 % par rapport à 2003. En deux ans, le nombre de créations a augmenté de 25 %, contre 18 % en moyenne pour la région Rhône-Alpes et 20 % pour la France. De plus, l'Agglomération connaît une croissance continue depuis 2001 du nombre de créations, à la différence des autres métropoles françaises.

La création d'entreprises par des femmes implique un accompagnement spécifique, notamment, pour prendre en compte une situation sociale et familiale qui conditionne fortement la démarche et le projet de création d'entreprises. Aujourd'hui encore, les femmes ne représentent que 30 % des nouveaux entrepreneurs.

C'est dans ce contexte que la Communauté urbaine soutient le centre d'information des femmes et des familles (CIF) du Rhône pour son action en matière d'accompagnement des femmes créatrices d'entreprises.

L'action du CIF du Rhône au sein du dispositif d'agglomération pour la création d'entreprises

Le CIF du Rhône a signé avec dix-sept autres partenaires la charte [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] en juin 2004. C'est l'un des acteurs majeurs de la création d'entreprises de l'Agglomération.

Le CIF est un centre de ressources et de formation pour le public féminin. Son action va de la sensibilisation jusqu'à l'accueil et l'accompagnement des porteuses de projets dans leur démarche. En fonction de l'état d'avancement de son projet, la personne accueillie est orientée vers un module collectif "comment passer de l'idée au projet ?" ou vers un entretien individuel. Le CIF reçoit essentiellement un public dans une logique d'insertion par l'économique ou de création d'activité.

La convention avec le CIF du Rhône dans le cadre de son programme annuel d'activités 2006

La Communauté urbaine et le CIF du Rhône ont passé, en 2003, une convention triennale de partenariat.

Cette convention arrive aujourd'hui à son terme. Au regard du bilan d'actions de la structure en 2003-2005 et de son rôle dans le dispositif [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat], il semble aujourd'hui opportun de renouveler la convention de la Communauté urbaine avec l'Association pour l'année 2006.

Le bilan 2003-2005 du fonctionnement du CIF du Rhône

1° - l'accueil et l'accompagnement

Libellé	2003	2004	2005
personnes informées et reçues dont :	704	770	790
- personnes ayant participé aux modules collectifs	209	289	303
- personnes accompagnées (reçues au moins deux fois)	183	141	144
pourcentage de personnes ayant créé leur activité	28	35	33
pourcentage de personnes ayant repris un emploi salarié	8	4	6
pourcentage de personnes ayant abandonné leur projet	17	18	13

Le nombre de créations d'entreprises par les femmes accompagnées reste important et stable par rapport à 2004, avec 33 % de créations.

L'analyse du profil des porteuses de projet

Les chiffres suivants montrent que le CIF du Rhône apporte un soutien aux femmes, mais répond également à une logique d'insertion par l'activité :

- une augmentation des personnes bénéficiant des *minima* sociaux ou de demandeuses d'emploi de longue durée ou non indemnisées : 48 % en 2005, soit une augmentation de 20 % par rapport à 2004,
- cela est renforcé par le fait que 20 % des personnes accompagnées habitent en zone urbaine sensible et que parmi les 285 personnes reçues en entretien individuel, 58 % vivent seules.

L'implantation locale

- des antennes à Bron, Rillieux la Pape, Vénissieux,
- une mise en place d'une permanence dans les locaux de l'association pour le droit à l'initiative économique (Adie) basée à Vaulx en Velin et Vénissieux,
- Bron : intervention dans les locaux de l'association Activ'idées, sous forme de réunions en petits groupes et d'entretiens individuels.

2° - l'évaluation du travail en réseau

- un partenariat avec les plates-formes d'initiatives locales : 22 % des créatrices accompagnées par le CIF en 2005 ont bénéficié d'un soutien financier de la part de Rhône développement initiative (RDI) ou de l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie),

- les informations concernant l'orientation des créatrices :

- . en interne (secteur professionnel ou vie personnelle) : 33 %,
- . les chambres consulaires : 30 %,
- . les plates-formes d'initiative locale (Adie, RDI) : 17 %,
- . autres (organismes de formation, autres structures d'accompagnement, structures de portage, passage Thiaffait) : 20 % ;

3° - l'implication dans le dispositif [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat]

En 2004, le CIF du Rhône a signé la charte de [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat], s'engageant ainsi à concrétiser le travail de partenariat et à améliorer la qualité de l'accompagnement des créateurs d'entreprises. Dans cette organisation, le CIF est présenté comme porte d'entrée pour les territoires de Bron, Rillieux la Pape et Vénissieux.

Lors du salon des entrepreneurs 2005, le CIF a assuré une présence permanente sur le stand [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] afin de promouvoir le dispositif et d'orienter les porteurs de projet vers d'autres partenaires du dispositif.

Les perspectives pour 2006

Il est proposé que la convention 2006 intègre les exigences suivantes :

- la contribution au développement du dispositif [L_VE] :

- . l'accueil et l'accompagnement,
- . le travail en réseau avec les autres acteurs du dispositif,
- . la mise en place d'une base de données commune à l'ensemble des acteurs du dispositif,
- . la réflexion sur une éventuelle poursuite de l'implantation locale dans les quartiers prioritaires,
- . l'animation d'une session de formation consacrée à l'entrepreneuriat au féminin, dans le cadre du programme de formation [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat]/volet amélioration de la connaissance du réseau,
- . la participation au processus de labellisation des portes d'entrée [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] ;

- la communication-sensibilisation :

- . l'affichage systématique du logo [L_VE] sur les supports et lors des actions de communication conduites par le CIF du Rhône, notamment, lors du salon des entrepreneurs,
- . le CIF du Rhône accepte de contribuer au contenu et/ou aux services du portail économique de l'agglomération lyonnaise par le biais de son site Internet ;

- les critères d'évaluation :

- . l'accueil et l'accompagnement de 145 porteuses de projet, dont 50 % en difficulté,
- . la production de la liste des créatrices orientées vers d'autres partenaires du réseau avec mention du partenaire,
- . la participation au groupe de travail mettant en place la base de données commune,
- . l'identification des nouvelles pistes d'implantation locale,
- . le rapport sur la formation organisée (contenu, nombre de participants, degré de satisfaction),
- . la participation aux formations et réunions organisées dans le cadre du processus de labellisation,
- . l'affichage systématique de l'appartenance au dispositif [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat],
- . la participation au salon des entrepreneurs sous la bannière [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] ;

La proposition de partenariat

Afin de poursuivre les actions engagées en 2005 et de pérenniser l'action du CIF du Rhône au sein du dispositif [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat], il est proposé une participation financière de la Communauté urbaine de 25 000 € en 2006 :

Le budget prévisionnel pour 2006 pour l'action du CIF du Rhône

Libellé	Dépenses	Libellé	Recettes
achats	1 865	subventions :	
services extérieurs	3 715	- Communauté urbaine	25 000
autres services extérieurs	5 365	- Conseil régional	6 677
impôts, taxes et assimilés	6 155	- état politique de la Ville	22 867
charges de personnel	89 555	- DDTEFP	25 135
autres charges de gestion courante	1 830	- FSE - PLIE de Lyon	5 868
charges exceptionnelles	780	- Chambre régionale des métiers (programme européen Imera)	11 695
dotations aux amortissements et provisions	4 110	- ville de Lyon	2 500
		autofinancement	8 956
		Cnasea	4 677
total	113 375		113 375

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer la convention de partenariat avec le centre d'information des femmes et des familles du Rhône pour l'année 2006.

2° - Approuve le versement d'une subvention d'un montant de 25 000 € pour l'exercice 2006 au centre d'information des femmes et des familles du Rhône.

3° - Cette dépense sera imputée au budget de la Communauté urbaine - exercice 2006 - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,